

LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COLLECTIF DU 26 JUIN 2015

Paris, le 23 juillet 2015

Ordre du jour :

1. Elargissement du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »
2. Plaidoyer auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève : la traite des mineurs au regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
3. Plaidoyer auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève : la traite des êtres humains dans les situations de conflit et de post-conflit
4. Analyse de l'instruction du Ministère de l'Intérieur du 19 mai 2015
5. Analyse de la circulaire du Ministère de la Justice du 22 janvier 2015
6. Réunion organisée par la mission interministérielle de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) sur la traite des mineurs
7. Etude sur les mineurs victimes de traite proposée par ECPAT
8. Investir la journée d'Information et de prévention "Tous ensemble pour les victimes" en juin
9. Réflexion et échange sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle à partir d'une intervention de l'Amicale du Nid
10. Diffusion du livre « Les nouveaux visages de l'esclavage »

Calendrier des événements de l'été et la rentrée

- **Le jeudi 22 juillet 2015 à 16h (à la place du 16 juillet 2015, 16h30) :** rencontre au Ministère de l'Intérieur
- **Le jeudi 30 juillet 2015 :** Journée mondiale de lutte contre la traite des êtres humains (communiqué du Collectif à faire connaître par chacun : sites web...)
- **Le jeudi 10 septembre :** 9h30 -12h30 : réunion plénière. Présentation des associations ayant demandé à rentrer dans le Collectif (9h30-10h : Bus des Femmes. 10h-10h30 Aux Captifs la libération. 10h30-11h : Equipe d'Action Contre le Proxénétisme, 11h-11h30 CIMADE). Point sur les travaux en cours.

Collectif « Ensemble contre la Traite » : www.contrelatraite.org

Coordination du Collectif : Geneviève Colas 06 71 00 69 90 Secrétariat : Marie Elisabeth Lafaille 01 45 49 52 21
genevieve.colas@secours-catholique.org

- **Le jeudi 1^{er} octobre** : réunion plénière.
- **Le dimanche 18 Octobre 2015** : Journée européenne de lutte contre la Traite des êtres humains

Compte-rendu de la réunion du Collectif du 26 juin 2015
--

1. Elargissement du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Plusieurs associations demandent à rejoindre le Collectif Ensemble contre la Traite des Etres Humains : il s'agit du Bus des Femmes, d'Equipes d'Action Contre le Proxénétisme (ECAP), d'Aux Captifs la Libération et de la CIMADE.

Les critères communs aux associations du Collectif : travailler sur la lutte contre la traite des êtres humains – avoir de l'expérience dans ce domaine – être prêt à apporter quelque chose au Collectif et intéressé par son action concertée entre différents acteurs.

A suivre

Pour les membres actuels du Collectif, bien prendre le temps de relire pour le 10 septembre la charte commune qui est sur le site www.contrelatraite.org

Jeudi 10 septembre : présentation des nouvelles associations demandant à entrer dans le Collectif. Chaque association se présentera à son tour, sans la présence des autres associations candidates.

Décision d'élargissement à prendre d'ici à fin 2015.

2. Plaidoyer auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève : la traite des mineurs au regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Le document du Collectif « Ensemble contre la Traite des êtres humains » (ci-joint en **annexe 1**, en français – anglais aussi disponible sur le site www.contrelatraite.org) a été présenté au Comité des Droits de l'enfant. Il relatait des cas différents de traite de mineurs suivis des défis à relever.

Le défenseur des droits (Mme Geneviève Avenard, défenseure des enfants), le Contrôleur général des lieux de privation de liberté – et l'Unicef ont parlé en premier ; puis les associations : chacune s'est bien tenue à son temps de parole. La France était un des pays où le nombre d'associations était le plus important : 9. Les points principaux soulevés par le Comité des droits de l'Enfant pour précisions sont les suivants : enfants soldat, djihad, exploitation sexuelle et situation de la traite outre-mer.

Le calage entre toutes les associations insistant sur des sujets différents s'étant fait en un temps très court a rendu l'exercice plus difficile.

Merci à Mona Chamass d'avoir traduit en anglais l'intervention du Collectif dans un temps record.

A suivre :

Profiter de la journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains, le 30 juillet 2015, pour diffuser un communiqué du Collectif. L'angle choisi sera centré sur la question des enfants victimes de traite des êtres humains.

*Stéphanie Selle a préparé un projet validé par le Collectif le 22 juillet (voir ci-joint la version finale du communiqué de presse proposé en **annexes 2 et 2 bis**).*

3. Plaidoyer auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève : la traite des êtres humains dans les situations de conflit et de post-conflit

Une rencontre a eu lieu au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève autour de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la traite des êtres humains. Une intervention a été présentée par Caritas Internationalis pour indiquer le rôle de la société civile et des gouvernements pour lutter contre la traite dans les situations de conflits et post conflits à partir d'une recherche-action.

Le lendemain, un webinar (séminaire sur le web) a eu lieu avec l'IOM (Organisation Internationale des Migrations) et Caritas, où se sont retrouvées 180 personnes de différents pays partout dans le monde. L'IOM a présenté la situation en urgence dans le contexte de crises humanitaires. Caritas s'implique aussi sur les effets dans le long terme (viols de femmes, mariages à des fins d'exploitation...).

D'autres rapporteurs spéciaux peuvent nous permettre d'intervenir sur ces questions de traite des êtres humains.

A suivre :

L'actualité et le calendrier des rapporteurs spéciaux peuvent nous permettre d'intervenir sur ces questions de traite des êtres humains (sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – sur les formes contemporaines d'esclavage...).

4. Analyse de l'instruction du Ministère de l'Intérieur du 19 mai 2015

- La rencontre avec Monsieur Mainsard, conseiller police et Monsieur Sodini, du Ministre de l'intérieur a été fixée au 16 juillet à 16h30, puis reportée au 22 juillet à 16h00.
- Travail sur l'instruction du 19 mai 2015. (Voir ci-joint en **annexe 3** les points positifs, de l'avis du Collectif, et les points posant problème ou à améliorer.)

Le fait que cette circulaire existe est déjà positif.

Mais la qualité de victime n'est pas reconnue « sur des motifs raisonnables ».

Les associations « sérieuses » ont qualité à dire qu'il y a motif raisonnable » et ne sont pas entendues.

La nécessité de conditions de vie décentes est reconnue mais un mois est un temps insuffisant.

Le dispositif Ac-sé n'a pas les forces pour tout porter.

Les associations ne sont mentionnées qu'en dernière page. Les coordinations départementales « pourront » : ce ne devrait pas être une simple recommandation ; le terme est peu incitatif.

Il n'y a pas grand-chose sur les mineurs. Toutes les formes de traite des êtres humains ne sont pas abordées : ne pas s'en tenir à la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Qu'est-ce qu'une association agréée ? Ce n'est jamais défini. – On ne voit pas le délai de rétablissement (AFJ).

Depuis que la circulaire du 19 mai 2015 est parue, tout est encore plus compliqué (fait remarquer l'OICEM) : les préfetures sont encore plus strictes sur les documents que l'on donne. Le prétexte de l'instrumentalisation des victimes par les réseaux est avancé pour ne pas bouger.

La question du référent de chaque préfeture, sous prétexte de faciliter les choses, bloque.

Il y a une banalisation des poursuites contre les exploiters, et en même temps des victimes : « l'incarcération, c'est pour leur bien ! » que le Collectif ne peut admettre.

Par ailleurs, l'Amicale du Nid a rencontré le Cabinet du Ministère de l'Intérieur il y a peu et a attiré l'attention sur la réforme territoriale et la loi sur la décentralisation et la crainte liée au manque à venir de pilotage national concernant les mineurs, ici les mineurs isolés étrangers.

Ecpat communique sur un document en cours de révision début juillet, un guide préparé avec la Brigade de protection des mineurs pour les policiers et les gendarmes pour mieux identifier les victimes de traite.

A suivre :

Relire la note jointe . Rencontre du 22 juillet au Ministère de l'Intérieur avec CCEM, Hors la rue, Secours Catholique, AFJ et OICEM.

Ecpat communique le guide pour l'identification des victimes réalisé avec la Brigade de Protection des Mineurs aux personnes présentes à la réunion pour réaction immédiate.

5. Analyse de la circulaire du Ministère de la Justice du 22 janvier 2015

Une analyse de la circulaire du Ministre de la Justice de politique pénale en matière de lutte contre la traite des êtres humains est aussi en cours (voir ci-joint en **annexe 4**)

A suivre

Chaque organisation est invitée à compléter le document joint qui reste à finaliser.

6. Réunion organisée par la Mission interministérielle de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) sur la traite des mineurs

Deux groupes de travail interministériels sur les mineurs ont été créés par la MIPROF auxquels participent le Secours Catholique et Hors la rue : l'un réfléchit à une expérimentation pour la prise en charge des mineurs victimes de traite contraints à voler ; l'autre travaille sur l'identification des mineurs victimes de traite et la formation des professionnels et bénévoles.

Le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » souhaite que la MIPROF ait des moyens pour toutes les formes de traite des êtres humains. Celle-ci a développé des programmes de lutte contre les violences faites aux femmes (brochures, formations,...) mais considère ne pas avoir de moyens pour la lutte contre les autres formes de traite des êtres humains. Les formations demandent un investissement.

Un groupe de travail interministériel sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle existe aussi auquel participe l'Amicale du Nid, l'AFJ, et une troisième association : le Bus des femmes...

Un groupe de travail interministériel sur la traite à des fins d'exploitation par le travail a aussi été créé auquel participe l'OICEM et le CCEM.

A suivre :

Rédiger une note au Président de la République pour indiquer que la MIPROF n'a pas les moyens d'agir. Elle devrait être rattachée au Premier Ministre avec un budget spécifique affecté à toutes les formes de traite. Le Président de la République qui a annoncé le premier plan de lutte contre la traite doit s'impliquer pour une sensibilisation du grand public et de toutes les institutions.

La Journée européenne de lutte contre la traite pourrait être un moment privilégié pour une diffusion très large des outils (livre, vidéo...) au niveau des différents ministères qui s'engagent chacun à sa façon et font connaître leur implication (formation, sensibilisation, accompagnement des victimes, réformes juridiques, travail international...).

7. Etude sur les mineurs victimes de traite proposée par ECPAT

ECPAT est en train de finaliser une version actualisée du Guide pratique sur la traite des êtres humains à destination des policiers. Une cinquantaine d'interviews (justice, éducateurs spécialisés, etc.) et une soixantaine de cas (Paris, Lille, Bordeaux, Marseille..).

Etat des lieux et bonnes pratiques (difficile d'en trouver). S'adresse à un public spécialisé (justice, éducateurs, police, etc.)

A suivre :

ECPAT transmet aux associations présentes le document à relire pour réaction immédiate.

8. Investir la journée d'Information et de prévention "Tous ensemble pour les victimes" en juin

L'INAVEM (Institut national d'aide aux victimes et de médiation) organise en juin cette journée d'Information et de prévention "Tous ensemble pour les victimes". La traite des êtres humains y aurait tout à fait sa place.

Sur le parvis du Palais de justice des stands de la gendarmerie, du Ministère de l'intérieur,... de nombreuses associations sur les violences sexuelles, des associations de parents.

A suivre :

S'organiser pour que le Collectif « Ensemble contre la Traite des êtres humains » soit si possible présent à la prochaine journée en juin 2016.

9. Réflexion et échange sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle, à partir d'une intervention de l'Amicale du Nid

Intervention d'Hélène de Rugy

Hélène de Rugy rappelle l'actualité. La proposition de loi par les députés (PPL) contre le système prostitutionnel a été adoptée le 12 juin 2015. La navette n'est pas terminée. Aujourd'hui le débat est toujours là ; mais il avance. On n'en retient trop souvent que la question de la pénalisation du client. Cette loi comporte en fait quatre axes :

- 1° L'intensification de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains.
- 2° Une vraie politique de prévention
- 3° La protection et l'accompagnement des victimes
- 4° La pénalisation du client, avec une contravention de 5^e classe. Mais l'Amicale du Nid souhaite que cela soit un délit, car cela permettrait de donner des moyens d'investigation à la police (en Suède, cela a permis le démantèlement de réseaux).

Hélène de Rugy insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier que la France a une politique abolitionniste, basée sur la Convention de l'ONU de 1949, les ordonnances de 1960 et en ce qui concerne les mineurs, la loi sur la prostitution des enfants qui fait partie de la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale (articles 13 et suivants).

Pour l'Amicale du Nid, ces mesures législatives se justifient par le fait que :

. le lien entre traite à des fins d'exploitation sexuelle et prostitution est évident ;
 . le fait qu'il s'agit d'un marché et que si la demande des clients existe, la traite à des fins d'exploitation sexuelle peut se développer.

Il faut que la société donne un signe, en ne considérant pas ce marché comme « normal ». L'Amicale du Nid intervient pour sensibiliser les jeunes et faire de la prévention.

Par rapport aux principes républicains, le fait que l'image du corps soit une marchandise est contraire à notre constitution.

La situation de prostitution a des conséquences destructrices sur les personnes. On le voit bien. Ce n'est pas à mettre au même plan que la vente de sa force de travail. L'acte sexuel imposé est une violence. La personne est considérée comme un objet à vendre.

On note en Suède des effets positifs de ces mesures. En effet, des écoutes des réseaux d'exploitation ont permis de constater que ces lois de pénalisation ont découragé ces réseaux mafieux d'aller s'implanter en Suède.

Débat :

1/

Certains revendiquent le droit de vendre leur corps.

Réponse : On ne peut pas le nier. On ne met pas cette parole en doute. Mais en accompagnant des personnes, on constate que ce type d'affirmation évolue. Dans la situation de prostitution, il faut bien tenir debout, et ce genre de propos y contribue. Mais après, ces mêmes personnes peuvent dire « c'était pire que la mort ! ».

2/

Certains disent que pénaliser le client entrainerait l'augmentation des viols.

Réponse : On constate que dans les pays où la prostitution est légalisée (Allemagne, Pays-Bas, Espagne...), le nombre de viols est plus élevé.

3/

Certains disent que le délit de racolage est utile pour protéger les victimes.

Réponse : Dans les faits, on constate que le délit de racolage peut être utilisé pour les mineurs afin de les protéger de ceux qui les exploitent : la brigade des mineurs organise de fausses arrestations. L'Amicale du Nid signale que cela est vrai aussi pour les majeurs.

Remarque de membres du Collectif : De nouvelles méthodes en lien avec les associations seraient certainement à promouvoir.

.

4/

La pénalisation pousserait à plus de clandestinité et de danger pour les personnes exploitées.

Réponse : Les personnes prostituées sont de toute façon en danger aujourd'hui (dans les bois éloignés ou à Marcadet, à Paris). Le danger est là, aujourd'hui. Et si les clients trouvent les prostitués, la police devrait aussi les trouver...

5/

Depuis 1960, la France ne reconnaît pas la prostitution comme un « métier ». La terminologie « travailleur du sexe » est clairement contestée par certains.

Réponse : Utiliser ce terme, c'est imposer à des personnes victimes d'exploitation sexuelle non consentantes ce terme. L'Amicale du Nid s'oppose dans sa pratique à l'utilisation de ce terme.

Information : Le Mouvement du Nid absent à la réunion a transmis les informations suivantes.

Sur le site www.prostcost.org se trouvent les résultats de l'étude sur la prostitution en France financée par la Commission européenne (Programme ISEC - lutte contre le crime) et réalisée par le Mouvement du Nid et le bureau d'études Psytel.

A titre d'information le nombre de personnes prostituées "à temps plein" estimé en France serait de 37000 et non de 16 à 20000 et le "chiffre d'affaires" de 3,2 milliards d'euros et non de 1,2 comme souvent annoncé. L'apport au Produit Intérieur Brut (PIB) est cependant négatif car environ 1,2 milliards d'euros quittent clandestinement le territoire sous forme de blanchiment et le reste se trouve en coûts sociaux et médicaux.

Ces chiffres sont admis officieusement par le Ministère de l'Intérieur.

La brochure est disponible auprès de Pierre Albert du Mouvement du Nid.

Le groupe de travail juridique du Mouvement du Nid a mis au point une fiche de signalement pour les autorités concernant la prostitution des enfants (voir sur le site du Mouvement du Nid : www.mouvementdunid.org)

A suivre :

Dans le travail, entre associations au sein du Collectif, notre point commun, a toujours été et demeure la lutte contre la traite des êtres humains et donc l'exploitation des personnes sous différentes formes.

10. Diffusion du livre « Les nouveaux visages de l'esclavage »

Le livre doit être diffusé largement pour faire connaître la traite.

Un engagement fort au niveau du gouvernement serait souhaitable pour une diffusion dans l'enseignement, la police, les tribunaux, les associations... et lors de formations des professionnels et bénévoles.

A suivre :

Les contacts engagés à l'occasion des un an de plan national de lutte contre la traite sont à poursuivre à l'occasion de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains avec l'éditeur du livre ; avec la MIPROF et le ministère auquel il est rattaché (directrice de Cabinet de la Secrétaire d'Etat au droit des femmes le 21 juillet) ; ainsi qu'avec le cabinet du Président de la République (via l'adjointe à la directrice du Cabinet). On demandera appui à la CNCDH.

Les associations présentes le 26 juin :

Secours Catholique – Caritas France : Geneviève Colas pour la coordination du Collectif et Marie-Elisabeth Lafaille ; **Amicale du Nid :** Hélène de Ruyg, **CCEM :** Mona Chamass et Sylvie O'Dy ; **AFJ :** Yolanda Gutierrez Poirier ; **Planète Enfants :** Stéphanie Selle ; **Armée du salut :** Denise Brigou ; **SOS Esclaves :** Catherine Le Moël ; **Hors La Rue :** Bénédicte Cabrol ; **ECPAT France :** Eleonore Chiossone

Compte-rendu réalisé par Marie-Elisabeth Lafaille
pour le secrétariat du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».